COUPE DU BAS-RHIN

Article 1 - Conditions de participation

La coupe du Bas-Rhin est réservée aux licenciés traditionnels à la Fédération française de tennis de table.

Le droit d'engagement est de 10 € par équipe pour le niveau départemental.

Article 2 - Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent au meilleur des sept manches (quatre manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY - BX. La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties.

Article 3 - Tableaux

La coupe du Bas-Rhin comporte cinq tableaux :

Tableau A: un des joueurs disputant les simples et un des joueurs disputant le double ne devra pas avoir un classement supérieur à 15

Tableau B : ouvert aux joueurs classés 14 à 5 Tableau C : ouvert aux joueurs classés 12 à 5 Tableau D : ouvert aux joueurs classés 9 à 5

Tableau Dames : ouvertes aux joueuses classées 12 à 5

Article 4 - Composition des équipes

A la date fixée par le comité départemental, les associations adressent à celui-ci les engagements accompagnés des droits correspondants.

L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum. Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger. Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Article 5 - Déroulement sportif

Les épreuves se déroulent de la manière suivante :

- Phase qualificative sur plusieurs soirées : poules de 3 ou 4 équipes ;
- <u>Phases de classement</u>: sur une ou plusieurs soirées: tableau(x) à élimination directe avec placement dans le tableau en fonction de la place acquise dans la poule et classement intégral ou partiel selon les cas.

Les $\frac{1}{4}$ finales, $\frac{1}{2}$ finales et la journée des titres se jouent en un lieu unique.